



D.1793.12.7

D.1793.FM.17

le dix sept frimaire l'an second de la république française à huit heures du matin pardevant moi jacques françois joseph lefebvre membre du conseil général de la commune de wizernes élu extraordinairement le neuf juin dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens Sont comparus en la maison commune jean françois galet âgé de soixante cinq ans tailleur et louis françois joseph Sailli cabaretier âgé de cinquante trois ans tous deux domiciliés à wizernes tous deux amis de marie catherine josephe darras veuve de feu louis lemoine âgée de vingt sept ans et demie lesquels jean françois galet et louis françois joseph Sailli m'ont déclaré que marie catherine joseph darras est morte ce matin à cinq heures au domicile de sa mère, d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis assuré du décès de la dite marie catherine josephe darras et j'en ai dressé le présent acte que les deux temoins ont signé avec moi. fait en la maison commune de wizernes jours, mois et an susdits. j : f : j : Lefebvre officier  
louy francoy sailly jean francois galet public